

Date de dépôt : 30 octobre 2019

Rapport

de la commission d'aménagement du canton chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat portant sur la constitution d'une servitude d'empiètement en sous-sol sur la parcelle N° dp4715, en faveur des Services industriels de Genève, selon le plan de servitude du 3 octobre 2018 de JC Wasser SA, aux fins de réalisation du projet de CADéco Jonction

Rapport de M^{me} Céline Zuber-Roy

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission d'aménagement du canton a étudié le projet de loi 12430 au cours de la séance du 11 septembre 2019.

Les travaux se sont déroulés sous la présidence de M^{me} Beatriz de Candolle et en présence de M. Jean-Charles Pauli, attaché de direction de l'office de l'urbanisme (DT).

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Garance Sallin, que l'auteur du rapport remercie vivement.

I. Présentation du projet de loi par M. Bernard Favre, secrétaire général adjoint (DCS)

M. Favre explique que ce projet de loi relève de l'application de la loi sur le domaine public, qui oblige le Grand Conseil à se pencher sur des objets déjà votés dans les conseils municipaux. Ici, il s'agit même de s'y pencher une deuxième fois : cela concerne l'agrandissement d'une servitude déjà acceptée par le Grand Conseil suite à une délibération de 2016 du Conseil municipal. Cette servitude permet l'accès à un local dédié aux installations de chauffage à distance dans l'écoquartier de la Jonction. Il s'agit de contraintes liées à l'application du droit cantonal : les services de l'énergie ont contraint

à l'augmentation des surfaces pour l'accès à ces locaux. Comme cela se situe sur le domaine public, cela est soumis à l'approbation du Grand Conseil.

La présidente ouvre le tour des questions.

Un député EAG encourage à voter cette proposition car il s'agit d'un excellent projet ; il vise à pomper l'eau du lac à Versoix, l'amener à la Jonction dans les caves du Seujet, et y mettre une pompe à chaleur à haute température extrêmement performante et des cellules photovoltaïques. Cela permettra de chauffer 5000 logements à la Jonction. Si cela fonctionne, ils vont multiplier cela par 10. Cela a déjà été vu par le Conseil municipal et a été évalué de nombreuses fois avant d'être voté.

Un député Vert approuve ces propos. Il s'agit d'une petite nécessité légale pour la réalisation d'un projet d'écologie urbaine. Cela doit être voté à l'unanimité.

Un député PLR demande pourquoi un circuit court n'est pas utilisé pour l'écluse.

Le député EAG explique que M. Turrettini avait installé des pompes pour faire monter l'eau du Rhône dans les ateliers des Charmilles pour la pression de l'eau. L'électricité est arrivée rapidement et l'eau a été utilisée pour les citernes et amenée dans les logements. Le barrage des Forces Motrices a été supprimé en faveur du barrage du Seujet, et cela a continué à fonctionner ainsi. La majorité de l'électricité produite au Seujet sert à faire remonter l'eau dans le canton. Il n'a pas été jugé utile d'utiliser directement cette électricité. Toute l'électricité genevoise est certifiée renouvelable, mais il faut néanmoins faire attention, car si Genève prend toute l'électricité renouvelable de Suisse, il n'y en aura plus pour le reste et il y aura donc quand même des centrales nucléaires. L'EPFL a par ailleurs trouvé le moyen d'augmenter de 20% les capacités d'absorption des cellules photovoltaïques, ce qui promet un fort développement de l'énergie renouvelable.

Un député PDC indique que son parti votera ce projet de loi. Il demande ce qu'il en est du projet de reconstruction lié au Musée des sapeurs-pompiers.

Le député EAG répond que les pompiers s'opposent fermement au projet afin de maintenir le bâtiment et leur musée. Il y a un projet, mais les coopérateurs vont avoir de grandes difficultés à l'imposer.

II. Vote sur le PL 12430

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 12430 :

Entrée en matière

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 EAG)

Contre : –

Abstention : –

L'entrée en matière du PL 12320 est acceptée.

Deuxième débat

Titre et préambule : pas d'opposition, adopté.

Article unique : pas d'opposition, adopté

Troisième débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 12430 :

Pour : 14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 EAG)

Contre : –

Abstention : –

Le PL 12430 est accepté.

Catégorie de débat préavisée : III

IV. Conclusion

Ce projet de loi est de nature purement technique et se limite à accepter l'agrandissement d'une servitude en lien avec le chauffage à distance dans l'écoquartier de la Jonction.

Au regard de ce qui précède, la commission d'aménagement du canton vous propose, Mesdames, Messieurs les députés, d'accepter ce projet de loi.

Projet de loi (12430-A)

portant sur la constitution d'une servitude d'empiètement en sous-sol sur la parcelle N° dp4715, en faveur des Services industriels de Genève, selon le plan de servitude du 3 octobre 2018 de JC Wasser SA, aux fins de réalisation du projet de CADéco Jonction

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 4, alinéa 1 de la loi sur le domaine public, du 24 juin 1961 ;
vu l'article 30, lettre k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
vu la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 10 février 2016, approuvée par décision du département présidentiel du 30 mars 2016 ;
vu l'extrait du procès-verbal du Conseil administratif de la Ville de Genève du 14 novembre 2018,
décrète ce qui suit :

Article unique Constitution d'une servitude d'empiètement en sous-sol

La constitution d'une servitude d'empiètement en sous-sol sur la parcelle N° dp4715, en faveur des Services industriels de Genève, selon le plan de servitude du 3 octobre 2018 de JC Wasser SA, aux fins de réalisation du projet de CADéco Jonction, est autorisée.

Plan de servitude

Extrait du plan du registre foncier

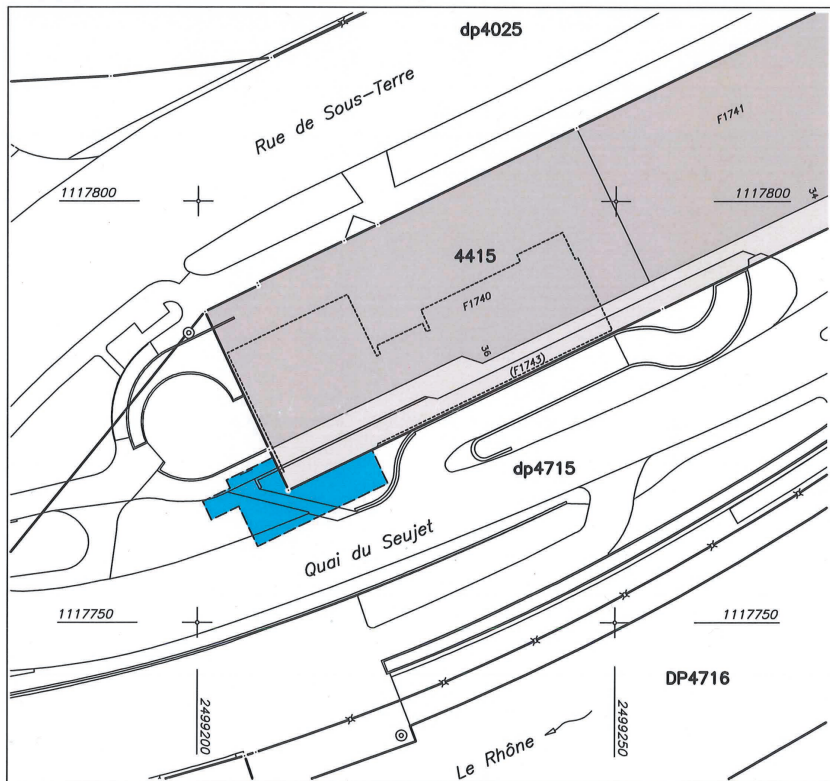
République et canton de Genève

1er Sous - sol

 CONSTRUCTION
Empiètement du 1er sous-sol (111.5 m²)



Commune : GENEVE
Section : PETIT-SACONNEX
Plan : 37
Parcelle(s) : 4415, dp4715
Echelle : 1/500
Dossier : 7288



Lieu, date

Lieu, date

Carouge, le 3 octobre 2018

Me , notaire

Dir. de l'urbanisme

 jcwassersa

ingénieur géomètre officiel
et géomaticiens eptl sia

rue de la fontenette 23
ch 1227 carouge
t +41 22 342 61 42
f +41 22 301 08 55
geometres@jcwasser.ch
www.jcwasser.ch

Ingénieur géomètre
breveté

Rapport n°

Légende
www.cadastre.ch/legende